

SAGE Schéma D' Aménagement et de Gestion des Eaux Etangs littoraux BORN ET BUCH



Géolandes

ETAT DES LIEUX du SAGE 1 – ETAT INITIAL

COMMISSIONS THEMATIQUES – Janvier 2012

Marais de la Taffande



SAGE Etangs littoraux Born et Buch

ETAT DES LIEUX DU SAGE

1. ELABORATION DU SAGE

- A. Finalités
- B. Étapes
- C. Organes de concertation
- D. Bilan des réalisations et Calendrier

2. ETAT DES LIEUX

- A. Les 3 phases : État initial, diagnostic, tendances et scénarios
- B. Objectifs et contenus de l'État des lieux
- C. Déroulement de la rédaction de l'État des lieux

3. PROGRAMME DES COMMISSIONS THEMATIQUES

1.

ELABORATION DU SAGE

A – LA FINALITE DU SAGE

Un outil pour organiser l'avenir d'un bassin versant vers une gestion globale et concertée



- Associer tous les acteurs
- Comprendre le milieu et les phénomènes
- Fixer des objectifs
- Étudier les alternatives
- Définir une stratégie
- Mettre en oeuvre ou accompagner des actions

A – LA FINALITE DU SAGE

PLANIFIER

la gestion des ressources en eau

et des milieux aquatiques et des zones humides

à l'horizon des 10 prochaines années

en tenant compte des perspectives de développement

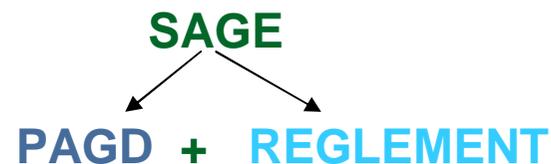
socio-économique et territorial

En identifiant les ENJEUX

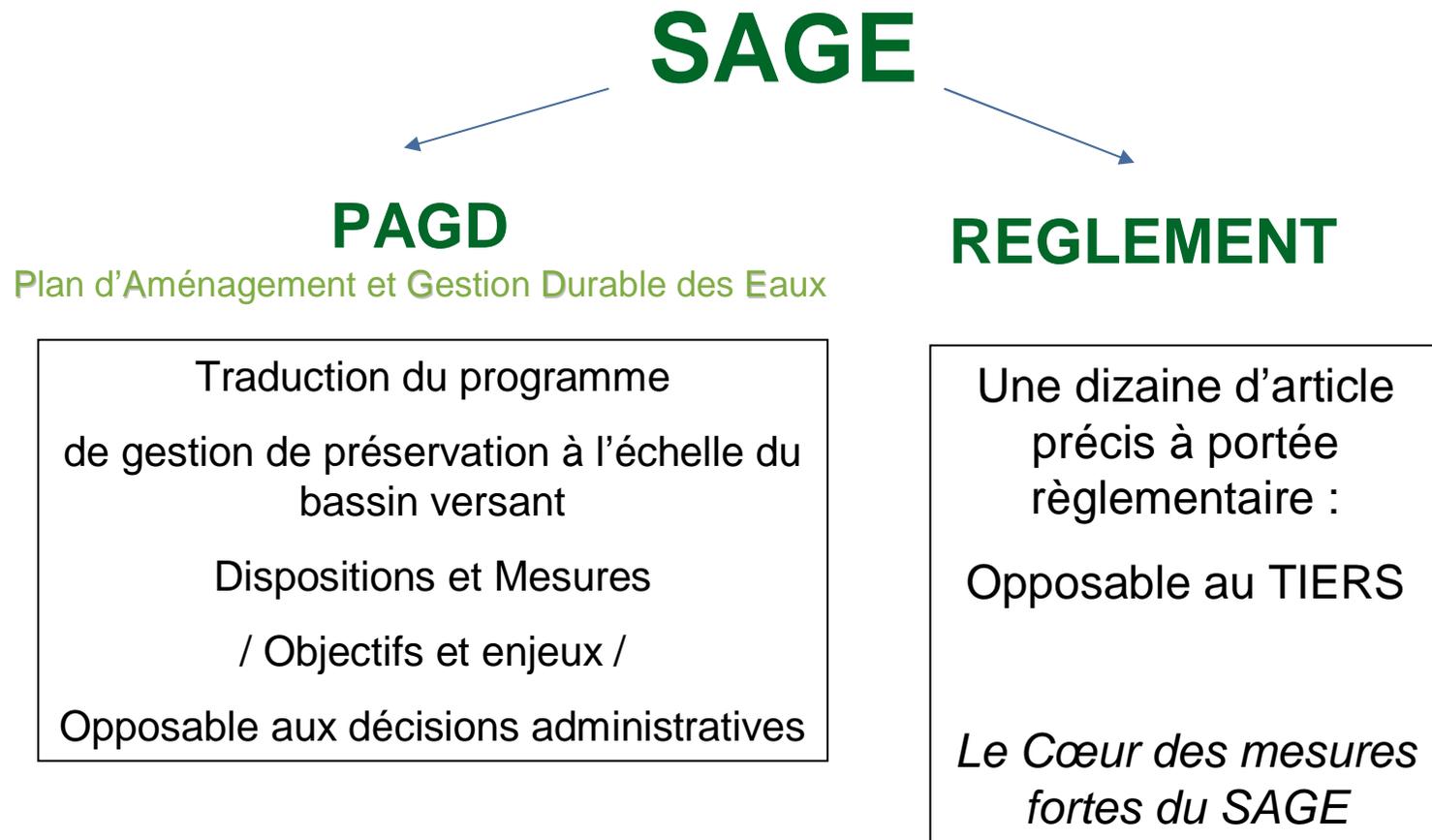
En s'engageant sur des OBJECTIFS COLLECTIFS

Et en élaborant une stratégie à l'échelle du BASSIN VERSANT

Qui se traduit dans le

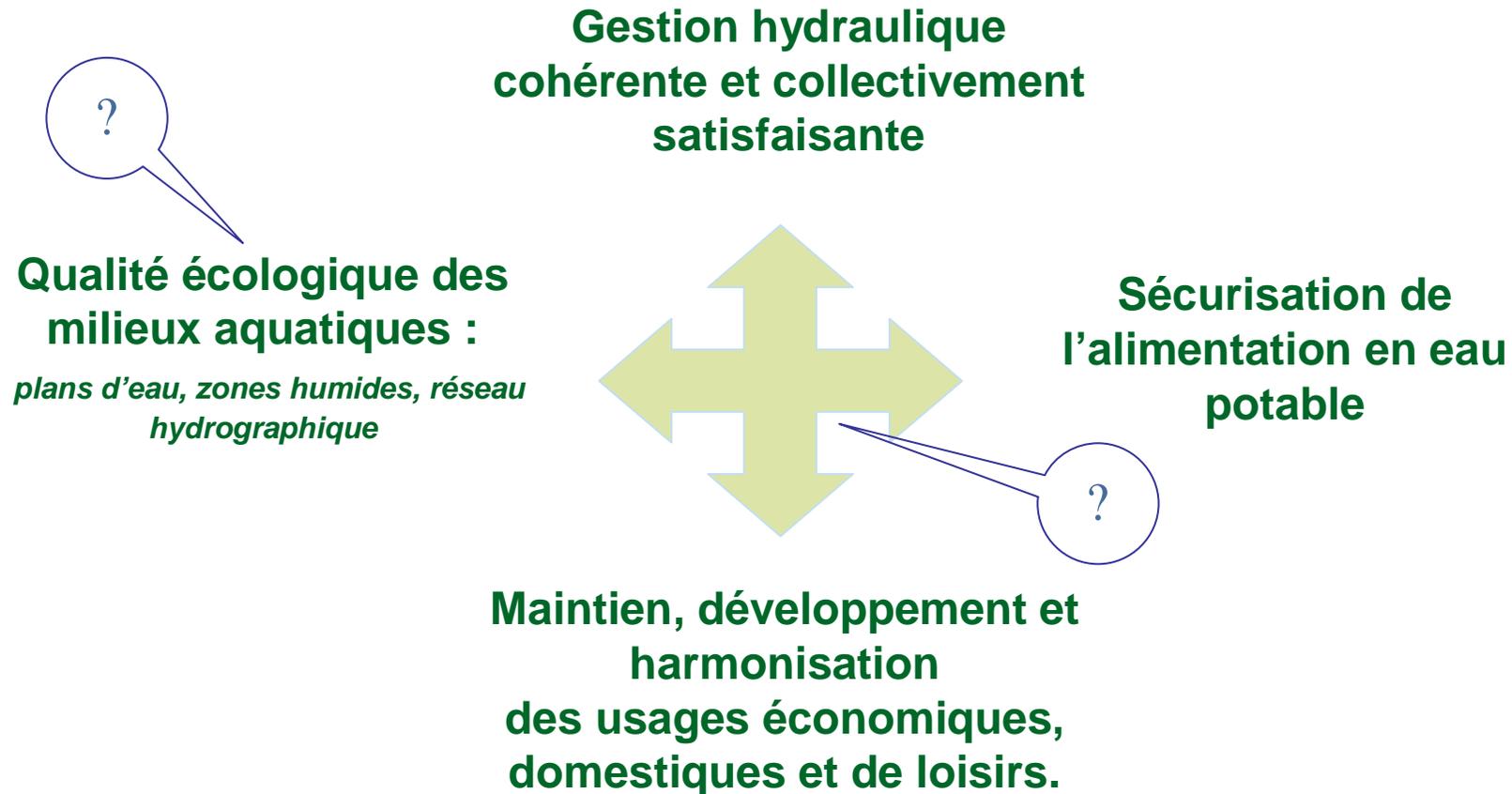


A – LA FINALITE DU SAGE



A – LA FINALITE DU SAGE

Enjeux et objectifs provisoires du SAGE - *Dossier argumentaire 2006*



B- LE SAGE : LES ETAPES

QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE ?

- L'état de l'eau
- Les acteurs
- Les usages et services rendus pas l'eau
- Les problèmes éventuels : pressions, dégradations, pénurie
- Les actions en cours
- Le territoire et ses mutations
- Les alternatives possibles

CHOISIR LA SITUATION DANS 10 ans et LES MOYENS?

Obligations réglementaires

Enjeux environnementaux

Perspectives socio-économiques

S'ENGAGER ET S'ORGANISER COLLECTIVEMENT

ETAT DES LIEUX

Etat initial

Diagnostic

Tendances et scénarios

CHOIX DE LA STRATEGIE DE BASSIN VERSANT

DES OBJECTIFS

DES MOYENS

TRADUIRE DANS LE SAGE

REDIGER ET ADOPTER

LE METTRE EN OEUVRE

B- LE SAGE : LES ETAPES

1- ETAT DES LIEUX

- > État Initial
- > Diagnostic : analyse de la situation
- > Tendances et scénarios

2 - CHOIX DE LA STRATEGIE

- > Formaliser les objectifs de gestion pour chaque enjeu identifié en étape 1
- > Choix d'un scénario collectif unique
- > Vérification de la compatibilité territoriale et réglementaire

3 - CONSTITUTION DU SAGE = 1 PAGD + 1 REGLEMENT

Plan d'Aménagement et Gestion Durable des Eaux

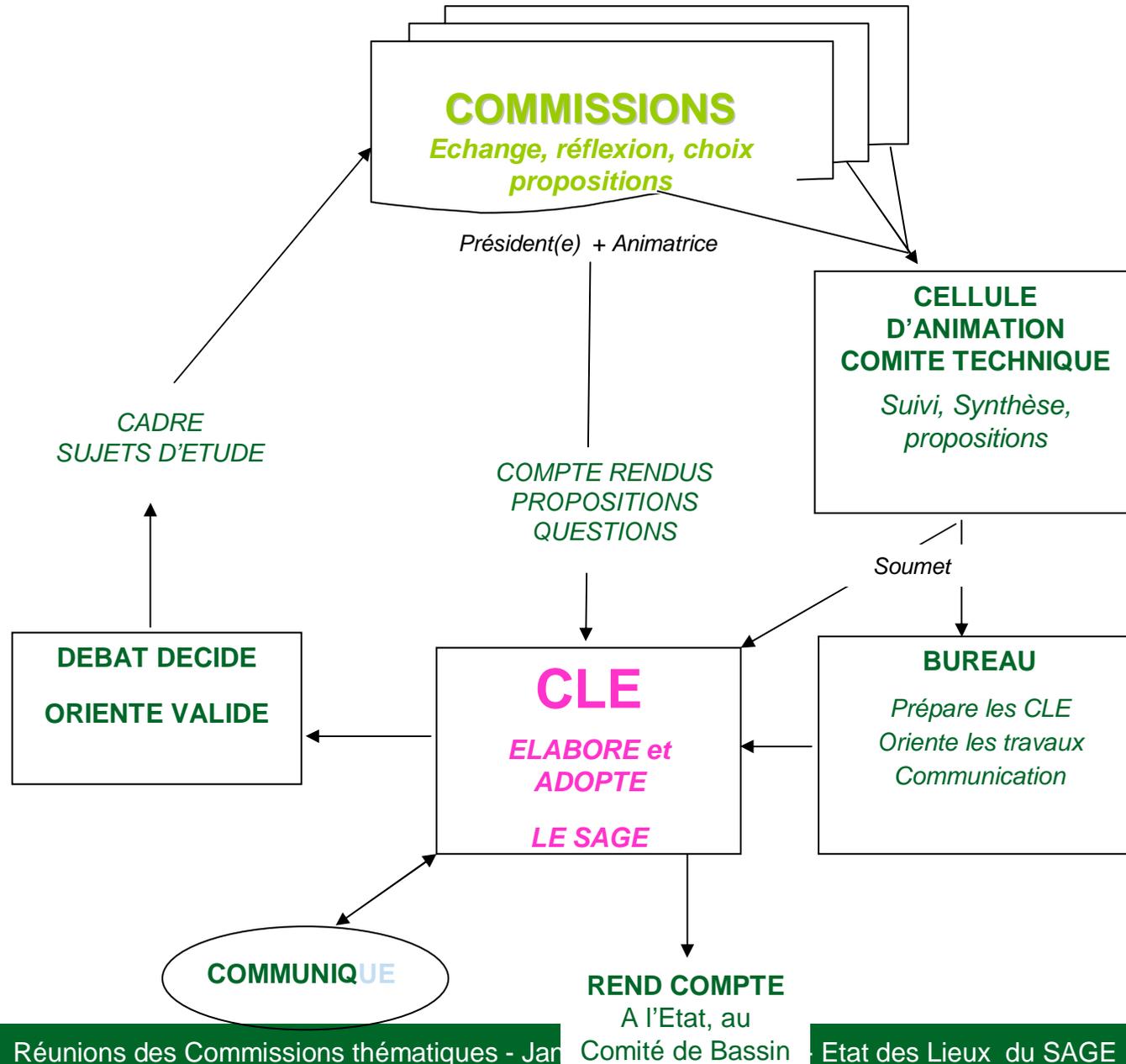
4 – PROCEDURE ADMINISTRATIVE D'ADOPTION

- > Adoption d'un projet de SAGE par vote de la CLE
- > Consultation des institutionnels
- > Enquête publique
- > Modifications éventuelles et vote de la CLE

Évaluation
environnementale
du SAGE
décret du n°2005-613
du 27 mai 1995

ARRETE PREFECTORAL DE SAGE => MISE EN OEUVRE sur le périmètre

C – L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION



C – L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

4 COMMISSIONS THEMATIQUES

<p align="center">- 1 -</p> <p align="center">Gestion quantitative et gestion hydraulique</p>	<p>Fonctionnement Hydraulique du système : Chaîne des lacs + cours d'eau + crastes + nappe</p> <p>Nappes souterraines et superficielles</p> <p>Bilan des prélèvements et des besoins</p>	<p align="center"><i>Comité de coordination hydraulique</i></p>
<p align="center">- 2 -</p> <p align="center">Etat et fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides</p>	<p>BON ETAT DES MASSES D'EAU <i>(Directive Cadre Européenne sur l'Eau)</i></p> <p>Qualité physique et biologique</p> <p>Faune Flore</p> <p>Gestion et entretien des milieux</p> <p>Facteur de dégradation et pollution</p>	<p align="center"><i>Groupe de travail</i></p>
<p align="center">3 -</p> <p align="center">Usages</p>	<p>Inventaires des activités socio-économiques</p> <p>Prélèvements et rejets</p> <p>Partage de l'espace</p>	
<p align="center">- 4 -</p> <p align="center">Eau et aménagement du territoire</p>	<p>Développement du territoire</p> <p>Urbanisme - Gestion de l'espace</p> <p>Eaux pluviales</p> <p>Équipements – Paysage</p>	

D – BILAN DES REALISATIONS ET CALENDRIER

Sept 2008



ETAT INITIAL ET
PERSPECTIVES

Etat des lieux
Diagnostic
Tendances d'évolution

SCENARII / DEFINITION DES
OBJECTIFS CHOIX DE LA STRATEGIE

mailto:barriere.olivier01@gmail.com
RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

vote de la CLE

ADOPTION
DU SAGE

Consultation sur le SAGE

(Collectivités, Chambres Consulaires, Comité de Bassin)

Evaluation environnementale

Enquête Publique

Approbation du SAGE par la CLE

(après modifications éventuelles)

APPROBATION DU
SAGE PAR LE PREFET

Arrêté préfectoral d'application du SAGE

D – BILAN DES REALISATIONS ET CALENDRIER

2008 – 2009 :

- ✓ identification et mise en œuvre des études complémentaires

2010 :

- ✓ Synthèse des données hydraulique
- ✓ Rédaction et concertation pour l'adoption d'un projet de règlement d'eau
- ✓ Conduite de l'étude d'inventaire des zones humides
- ✓ Étude / Stage « intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme
- ✓ Concertation SCOT / SAGE

2011 :

- ✓ Procédure loi sur l'eau / règlement d'eau
- ✓ Poursuite étude zone humides
- ✓ Rédaction état des lieux
- ✓ *Absence Animatrice (5 mois)*

D – BILAN DES REALISATIONS ET CALENDRIER

ETAPES	2011				2012												2013					2014														
	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m			
Etat des lieux					CLE 5																															
Diagnostic						X																														
Tendances et scénarios																																				
PAGD et règlement																																				
Evaluations environnementale et financière																																				
Consultation																																				
Enquête publique																																				

CLE 5 : présenter l'état des lieux en vue d'une validation / présenter un projet de diagnostic

CLE 6 : valider le diagnostic, présenter les tendances et scénarios et faire le choix des objectifs / présenter les travaux préliminaires relatifs au PAGD, règlement et évaluations

CLE 7 : présentation des projets de PAGD et de règlement /

CLE 8 : validation du projet de SAGE : PAGD, Règlement, résumé /

CLE 9 : synthèse de la consultation, validation d'un projet de SAGE tenant compte de ces avis

CLE 10 : présentation du rapport du commissaire enquêteur et approbation de la version définitive du SAGE

2.

ETAT DES LIEUX

A - ETAT DES LIEUX TROIS PHASES :

CADRE REGLEMENTAIRE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Circulaire du 21 avril 2008

La 1^{ère} étape fondamentale = ETAT DES LIEUX, comprend :

- > Un état initial
 - > Un diagnostic global
 - > L'analyse des tendances et scénarios
- ⇒ **Un RESUME dans le PAGD**
Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
de la ressource en eau et des milieux aquatiques

A - ETAT DES LIEUX TROIS PHASES :

1- ETAT INITIAL

- Inventaire des données
- Identification des manques de connaissances vis-à-vis des enjeux provisoires (dossier argumentaire 2006)
- Études complémentaires

=> **Portrait du bassin versant à un instant t**

= Constat année 0 du SAGE

2 - DIAGNOSTIC

- Synthèse de l'initial => Analyse des enjeux
- Répondre à des questions :
 - > Interactions entre usages / milieux / ressources ? Équilibre déséquilibres?
 - > Satisfaction des usages ?
 - > Perspectives de développement socio-économiques
 - > Réponses des acteurs et actions en cours ?

3 – TENDANCES ET SCENARI

B - OBJECTIF ET CONTENUS

CADRE REGLEMENTAIRE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- Article R 212-36
Le président de la commission Locale de l'Eau fait établir un État des lieux qui comprend :
 - > L'ANALYSE du MILIEU AQUATIQUE existant
 - > Le recensement des différents USAGES des ressources en eau
 - > L'exposé des principales PERSPECTIVES de mise en valeur de ces RESSOURCES compte tenu notamment des évolutions prévisibles des ESPACES RURAUX et URBAINS et de l'environnement ECONOMIQUE ainsi que de l'incidence sur les ressources des programmes mentionnés au 2^{ème} alinéa de l'article L. 215-5
 - > L'évaluation du POTENTIEL HYDRO-ELECTRIQUE par zone géographique établie en application du I de l'article 6 de la Loi n° 2000-108 du 10 février 2000

B - OBJECTIFS ET CONTENUS

CADRE REGLEMENTAIRE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Article L212-5

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux dresse un CONSTAT de l'état de la RESSOURCE EN EAU et du MILIEU AQUATIQUE

Il RECENSE les différents USAGES qui sont faits des ressources en eau existantes.

Il prend en compte les DOCUMENT D'ORIENTATION ET PROGRAMME de l'État, des collectivités territoriales et de leur groupements, des syndicats mixtes, des établissements publics, des autres personnes morales de droit public, ainsi que les sociétés d'économie mixte et des associations syndicale de propriétaires ayant des INCIDENCES SUR LA QUALITE, LA REPARTITION, L'USAGE de la ressource en eau.

Le schéma prend également en compte l'évaluation, par zone géographique, du POTENTIEL HYDROELECTRIQUE établi en application de l'article 6 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 précitée.

B - OBJECTIF ET CONTENUS DE L'ÉTAT DES LIEUX

- Constitue l'argumentaire des enjeux de la gestion de l'eau du bassin versant
- Doit permettre de justifier les choix de la future stratégie et du programme de mesures
- L'état initial doit fournir les informations pour répondre aux questions du diagnostic :
 - > Interactions entre usages / milieux / ressources
 - > Équilibre déséquilibre ?
 - > Satisfaction des usages ?
 - > Perspectives de développement socio-économiques / adéquation avec les ressources et les enjeux environnementaux ?
 - > Réponses des acteurs et actions en cours ?

3.

PROGRAMME DES COMMISSIONS THEMATIQUES

ETAT INITIAL => DIAGNOSTIC

ETAT DES LIEUX



- *État initial*
- *Diagnostic*
- *Tendances et scénarios*
- COMMISSIONS THEMATIQUES JANVIER 2012
 - > Replacer les thématiques principales identifiées en 2006
 - > Inventaires des données disponibles
 - > Discussion des informations et critères retenus
 - > Construire le document d'ETAT INITIAL
 - > Batir l'argumentaire du DIAGNOSTIC
- PROJET D'ETAT INITIAL MARS 2012
 - > Février rédaction / relecture
 - > Présentation pour validation en CLE début Mars 2012
 - => Expose les manques et question du DIAGNOSTIC